Compte-rendu du conseil de l'E.E.Pu. L'Auditoire du Mardi 9 novembre 2021

Enseignants : Mme BEASSE, M. FOUGLE, Mme HERVIO, Mme GOURMELON, Mme PITOUT, M. LESSARD, Mme MARTIN, Mme JUSSIENNE, Mme GOHIN et Mme CLESSE.

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme BRIANTAIS, M. CHEVER, Mme HOUEIX-KARZAZI, Mme GAUDIN, Mme GESLIN, Mme SCHINDLER, Mme THOMAS, M. VERLAINE et M. VIOT.

Adjointe Enfance-Jeunesse-Vie scolaire : Mme KOUBA.
Responsable service enfance : M. RUBAUD.
MAIRE : M. BONNIN.

Personnes excusées :
IEN : Mme LOUVEL.

Enseignants : Mme NOURRY, Mme ABRAHAM, Mme ARZTNER,

Représentants des parents d'élèves titulaires : M. CLOCHET, Mme LEFAUCHEUR, Mme REHAB, Mme PACHEU et M. VERLAINE.

La séance du conseil s'ouvre à 18h15 et se termine à 20h15.
Les secrétaires de séance sont : Mme SCHINDLER (pour les parents d'élèves) Mme FIANCET (pour les enseignants).

---

1) Le point sur la rentrée :

> Effectifs :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TTL
63	64	59	57	70	313

Effectifs de l'année précédente : 308 élèves (en sept 2019).
Prévisions faites en décembre 2020 : 319 élèves.

> Organisation pédagogique :

CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1/CE2	CE2	
Solenn	Catherine	Jérôme	Valérie	Françoise/ Karen	Enora	Thomas	
22	21	20	25	23	16 / 8 / 24	25	313
CE2	CM1	CM1	CM1/CM2	CM2	CM2		
Sandra	Nathalie	Nancy	Estelle	Klervia/ Nolwenn	Céline		
26	25	24	8 / 17 / 25	27	26		

Chaque professeur enseigne l'anglais dans sa classe, du CP au CM2.

Des échanges de services se font pour l'allemand qui est enseigné en CM1 et CM2:

X Entre les 5 classes de CM1, CM2 et CM1/CM2 : Mme CLESSE enseigne l'allemand, Mme MARTIN l'histoire, Mme JUSSIENNE la géographie, Mme GOHIN les sciences et Mme ARTZNER l'anglais.

> Différentes aides mises en place :

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées sur différents temps le midi ou l'après-midi. Chaque enseignant communique son créneau aux parents des enfants concernés.

Le PPRE : **Programme Personnalisé de Réussite Educative** qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Le PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé est un plan d'accompagnement personnalisé qui répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.
Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Le PPS : Projet Personnel de Scolarisation est un outil introduit par la loi française du 11 février 2005, quand on a affaire à un enfant avec handicap, pour favoriser sa scolarisation dans les meilleures conditions possibles, et réduire les discriminations. On peut par exemple demander un accompagnement humain.

A l'école nous avons 6 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : Mme BRIAND, Mme LECLERC, M. PARIS, Mme CHOQUENE, Mme DEMARS et Mme KAKIL.

11 élèves ont une notification.

> Les évaluations CP et CE1 :

Les évaluations CP/CE1 sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP/CE1.

Elles répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Les évaluations sont conçues par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). L'implication du Csen permet de bénéficier des dernières avancées de la recherche en vue d'accroître l'efficacité de ces évaluations et ainsi de mieux répondre aux besoins des élèves.

La fiche de restitution des résultats de l'élève a également été modifiée. Les compétences ont été regroupées par familles et les résultats sont présentés sous la forme d'un radar décrivant le profil de l'élève.

Au CP : cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques.

X en français : la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**.
X en mathématiques : **l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix** (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) **et en géométrie.**

AU CE1 : cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes

X en français : la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit**.
X en mathématiques : la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques**.

Les évaluations CP/CE1 se sont déroulées **du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021.**

Les livrets ont été édités et distribués par l'éducation nationale.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves de CP et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

> Contrat SCU, service civique universel :

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 10 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire.

Ses missions à l'école : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Lucy SCHOERLIN travaillera à l'école du 09/09/2021 au 30/06/2022.

2) Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école.

Représentants des parents d'élèves titulaires élus:

Mme BRIANTAIS, M. CHEVER, M. CLOCHET, Mme HOUEIX-KARZAZI, Mme GAUDIN, Mme GESLIN, Mme LEFAUCHEUR, Mme REHAB, Mme PACHEU, Mme SCHINDLER, Mme THOMAS, M. VERLAINE et M. VIOT.

Nombre d'inscrits : 493
Nombre de votants : 181 dont 41 bulletins nuls.
Taux de participation : 36.71% 33.7% (contre 33.7% en 2020/2021, 32,03% en 2019/2020, 36.68% en 2018/2019 et 32.28% l'année 2017/2018).
Nombre de sièges pourvus : 13 sur 13.

> Rappel du rôle du conseil d'école :

En sont membres:
- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,

- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Le conseil d'école :
- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

Nous rappelons que seuls les parents titulaires, ou les suppléants remplaçant un titulaire absent, peuvent s'exprimer si un vote est nécessaire lors du conseil d'école.

> Relations parents élus / parents d'élèves :

Les parents peuvent contacter les parents élus sur l'adresse mail :

fcpeauditoire@gmail.com

Un trombinoscope sera envoyé par mail afin de présenter les parents élus à l'ensemble des parents de l'école.

> Organisation des élections :

Mme FIANCET aidée de Mme SCHOERLIN ont pris en charge l'organisation des élections, notamment la mise sous enveloppe.

Il est important d'avoir plus de mobilisation pour ce travail qui est fastidieux. Il est envisageable de pouvoir amener le matériel à la maison pour faire les enveloppes.

Le vote s'est fait uniquement par correspondance.

> Dates des deux autres conseils :

Le 2ème conseil d'école se déroulera le mardi 8 mars 2022 à 18h15.

Le 3ème conseil devait avoir lieu le mardi 7 juin 2022 à 18h15.

3) Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été transmis préalablement aux parents élus et aux élus afin qu'ils puissent le consulter et l'annoter avant le conseil. C'est un règlement qui suit le règlement départemental.

Le règlement a été adopté à l'unanimité avec la modification suivante :

Paragraphe 1.4 : L'accueil des élèves se fait à la porte, Rue Antoine Chatel et au portail, Allée Grandmaison.

- ➔ *Modifié en : L'accueil des élèves se fait à la porte : Rue Antoine Chatel, au portail : Allée Grandmaison et au portail : Rue Fénidan.*

Il sera disponible notamment sur le panneau d'affichage dans le hall de l'école et sur le site : *www.**ecole**-elementaire-**auditoire**-chartres.ac-rennes.fr*

Il sera distribué à tous les parents avec un mot à signer pour confirmer la bonne prise en compte du règlement.

Mme BRIANTAIS interpelle le conseil sur la sécurité des enfants à la sortie de l'école, certains enfants peuvent partir sans

Mme FIANCET rappelle, comme indiqué dans le règlement intérieur, qu'« A l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, […] Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les responsables légaux assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. »

Cependant une réflexion peut être engagée avec la municipalité pour organiser, comme lorsqu'il y avait des TAP, une sortie « surveillée par des animateurs avec une sorte de permis. La difficulté est de trouver du personnel sur des contrats aussi courts.

4) Présentation du PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté)

Deux exercices PPMS doivent être réalisés dans l'année, dont au moins un sur les risques d'attentat.

Le PPMS a été mis à jour en octobre 2021. L'exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le mardi 19 octobre vers 14h15.
Le scenario retenu était l'intrusion d'une personne du côté du bâtiment B.
Mme PITOUT a déclenché l'alarme intrusion. Toutes les classes se sont alors enfermées et mises en protection (portes, rideaux fermés).
Mme PITOUT a ensuite précisé par « what's app » que c'était elle qui avait déclenché l'alarme et que l'intrusion avait eu lieu près de l'ascenseur du bâtiment B.

Suite à ce message les classes du bâtiment A se sont enfuies. Celles du bâtiment B sont restées calfeutrées.
La levée de l'alerte a été déclenchée par la directrice. Un message enregistré annonce la fin de l'exercice.

Mesures à prendre :

Augmenter le temps de l'alerte pour que tout le monde puisse l'entendre, même les classes revenant du sport par exemple. Faire en sorte que le message d'alerte soit entendu à l'intérieur de la classe.
Poser un film plus haut sur les fenêtres du bâtiment A.
Installer un haut-parleur dans la cour du bas.
Mettre en place des cylindres sur les deux portes de la salle des maitres.
Vérifier les signaux lumineux de toutes les classes.
Chaque classe (avec porte communicante) doit prévenir la classe d'à côté en cas de non réception du message whatsapp.
Trouver un système fiable de communication entre enseignants pendant l'alerte pour qu'ils puissent se tenir informés.

Un exercice incendie a été réalisé le 14 septembre 2021, dans le respect du protocole sanitaire.

5) Projet d'école et actions pédagogiques 2020-2021.

X Le projet d'école 2021-2025 a été élaboré l'année dernière.

3 Enjeux ont été retenus :

1 : Faire partager les Valeurs de la République et former de futurs citoyens autonomes et responsables.

Avec 2 objectifs :

O Former à l'exercice de la citoyenneté dans un monde ouvert et complexe

Action 1	Identifier les dangers domestiques, apprendre à bien réagir face à ces dangers.	Programmation par niveau/cycle : Cycle 2 : les dangers domestiques. Cycle 3 : « premiers secours ». Intervention possible partenaire : croix rouge/pompiers/MAIF.	« Passeport apprenti secouriste » Complété chaque année. Mise en situation (saynètes présentées aux plus petits par les cycle 3). Avec intervention en CM2.
Action 2	Découverte des différents moyens de déplacements qui respectent l'environnement.	Programmation par niveau/cycle : Vélo, Piéton et Randonnée, Roller/trottinette. Intervention police municipale, BPDJ.	« Livret de circulation verte » complété chaque année. (Utilisation du numérique).

O Susciter, reconnaitre et valoriser l'engagement de tous les élèves

Action 1	Mettre en place des éco délégués. Autour de thèmes à définir chaque année (biodiversité au sein de l'école, économie d'énergie, diminution du gaspillage…) Lien avec périscolaire.	Les écos délégués se réunissent une fois par trimestre, après des écos conseils de classe.	Embellissement de l'école. Mise en valeur d'une école éco responsable : actions citoyennes, affichage sous forme de panneaux dans la cour, pictogrammes. A terme, label E3D.

2 : Viser l'excellence pour tous. Prendre en compte les différences sociales, culturelles et de genre.

Avec 1 objectif : Améliorer les compétences orales des élèves et susciter le goût de lire.

Action 1	1/ Ateliers en amont. 2/ Trouver et préparer des sujets propices au débat (l'école idéale, les jeux de cour, l'existence ou non de rôles fille-garçon etc...). 3) Préparation à l'art oratoire.
Action 2	Mise en place de groupes de lecture, tous les soirs après l'école, à destination des enfants peu ou pas francophones. Partenariat avec la mairie.
Action 3	Prêt de livres hebdomadaires (bibliothèque de classe). ou Un livre dans mon cartable (livre maison ou emprunt personnel médiathèque).

3 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque élève :

Avec 1 objectif : Renforcer l'alliance éducative avec les familles.

Action 1	Interventions de professionnels autour de thèmes comme : -harcèlement/inceste -les dangers d'internet Partenariat avec mairie.	- Interventions dans les classes : gendarmerie / police municipale / planning familial. Conférences proposées aux familles.	Prévention. Libération de la parole. Permis internet (kit pédagogique). Usage responsable et sécurisé d'internet.
Action 2	Plaquette présentée aux parents sur les thèmes du sommeil et de l'usage des écrans.	-Remise et discutée lors de l'inscription. -Lors de rencontres parents-enseignants (réunion de rentrée ou rendez-vous individuels). -Travail en classe sur le sommeil et les écrans.	Augmentation des capacités d'attention et de concentration sur les temps de classe.

X Les projets :

O Projets musique CM1 et CM2 :

Sur le thème : Le Slam, performance poétique.
Intervenant : Nicolas GOUJAUD
Jour d'intervention : Le jeudi après-midi, tous les 15 jours, avec les CM1/CM2 et les 2 classes de CM2.

O « Orchestre à l'école » :

Nombre d'élèves : 24
Répartis sur combien de classes : 2
Décloisonnements : Mme JUSSIENNE fait musique avec les CE2 de M. LESSARD, Mme MARTIN fait le projet avec la compagnie Dounia avec les CM1 non concernés par l'orchestre.

M. LESSARD et M. HOELLARD (service Enfance) prennent en charge le groupe « instrument » tous les lundis de 13h à 15h.

O Ateliers « J'agis pour la planète » :

Sous forme d'ateliers, de vidéos, d'exposition à la médiathèque.
Nouveau format sur plusieurs semaines.
Mais trop tôt après la rentrée, organisation difficile.

O La grande lessive :

Elle a eu lieu le jeudi 14 octobre sur le thème « Tous des oiseaux ». Tous les parents ont été invités à cette exposition.

O Le cross solidaire :

Il aura lieu vendredi 19 novembre 2021.

Cette action se déroule en partenariat avec l'association TERIA. *(En 1981, au Collège de Fontenay, naît le Club Sans Frontières qui anime partenariats et échanges avec des écoles africaines. En 2001, à l'initiative d'anciens élèves une association appelée « Teria » (amitié en langue bambara) est créée. Conjointement, une association jumelle se monte dans le village de Tendeli. Désormais Teria-Chartres et Teria-Tendeli vont travailler en étroite collaboration).*

Les bénévoles de l'association sont venus se présenter aux classes de CP le mardi 9 novembre 2021.

O Les spectacles du pôle sud :

« Victorine » : le 22 octobre 2021, 10h : pour tous les CP et les CE1 (y compris les CE1 du CE1/CE2.

« Rencontre avec Michel B », compagnie Bob Théâtre. Vendredi 04/03, à 15h : pour tous les CE2, CM1, CM2 (y compris les CE2 du CE1/CE2).

O Projet « Street Art » :

Il s'agit d'un projet « d'embellissement » des murs/murets de notre école au travers du street art. Nous souhaitions lier cela au projet Slam.

Nous avions pris contact avec une association « la crèmerie » avant les vacances qui semblait intéressée par ce projet.
Nous avons eu la déception milieu du mois d'octobre d'apprendre qu'ils ne donnaient pas suites.
Nous sommes donc à la recherche d'une autre association.

Les enseignants souhaitaient terminer se premier conseil en disant un petit mot à propose de Mme GOYET. C'est une « personne ressource » sur l'école pour la maintenance du parc informatique. Elle travaille depuis quelques années en partenariat avec les écoles : 4h sur l'Auditoire, 2h sur Brocéliance. C'est une aide précieuse pour les enseignants afin de pouvoir utiliser correctement les ressources informatiques de l'école.
Nous espérons vivement que Mme GOYET puisse continuer à nous accompagner.

6) Questions proposées par les représentants des parents d'élèves

66 retours de questionnaires : 13 CP / 21 CE1 /16 CE2 / 6 CM1 / 10 CM2

A l'équipe enseignante :

- Difficultés remontées concernant les différents groupes dans l'école notamment pour certains CE1 privés des autres CE1 et CP. Demande d'assouplir les groupes pendant les récréations.
→ Dès qu'il a été possible, nous avons assoupli le protocole et les CE1 ont pu intégrer la cour des CP/CE1. Dès que la situation sanitaire le permettra cela sera reconduit. Il faut rappeler que le groupe de CE1 concerné est un groupe de 16 enfants ce qui leur permet d'avoir quand même des copains. Mme PITOUT enseignante de la classe concernée n'a pas eu de retour négatif à ce sujet.

- En raison des groupes, l'accès aux toilettes du bâtiment sud n'est pas possible et oblige les enfants à sortir pour rejoindre d'autres toilettes en traversant la cour. Une autre organisation serait-elle possible ?
→ Les enfants se déplacent toujours par deux. Nous sommes ouverts à d'autres propositions d'organisation.

- Sensation de pressions exercées et de stress ressentis par certains enfants sur les exercices chronométrés (amélioration de ce ressenti avec l'écoulement du temps)
→ Nous ne pouvons pas répondre lorsque que la question est trop ouverte. Nous encourageons les parents concernés à se rapprocher des enseignants ?

- Problèmes de violence dans la cour de récréation (avec des endroits isolés qui semblent échapper à la surveillance des adultes), question de la surveillance des abords des cours d'école (des parents ont pu passer des objets à leur enfant sans qu'un adulte vienne voir, des passants qui parleraient aux enfants librement).
→ Nous avons un règlement de cour. Tout acte de violence est réprimandé. Il y a des mots dans le cahier de comportement. Un rendez-vous peut être pris avec les parents des enfants concernés. Si la violence persiste c'est ensuite avec la directrice que cela se règle.
Pour ce qui est des abords de l'école, effectivement des adultes s'arrêtent surtout le matin pour parler avec leurs enfants ou petits-enfants, nous connaissons la majorité des personnes. Cependant il ne faut pas hésiter à venir nous interpeller lorsque cela se passe afin que nous puissions intervenir tout de suite. Nous serons encore plus vigilants.

- Signalements sans plus de précisions d'un enfant qui se ferait chahuter, insulter parfois ou taper. Parents auraient contacté l'enseignant.
→ Ces agissements ne doivent pas avoir lieu à l'école. C'est indispensable dans cette situation d'échanger avec l'enseignant afin de préciser les faits et de trouver des solutions.

Idée : mettre en place un "banc de l'amitié" dans la cour de récréation, (initiative à retrouver sur la page Eduvoices sur Facebook notamment)
→ Nous sommes ouverts à toutes possibilités. Cela sera discuter dans le cadre de la rénovation des cours.

A la municipalité :

1° Ecole :

- La structure de la cour du bas devait être retirée et mise ailleurs - Une nouvelle structure de jeux devait être commandée. Qu'en est-il ? Le temps de la réflexion semble avoir été assez long. Est-il nécessaire qu'il y ait des accidents avec des blessures plus graves pour que cette structure soit enfin changée ?
→ Il y a eu une première réunion au mois d'octobre. Une deuxième est prévue le jeudi 18 novembre à 17h avec les différents partenaires.
Ce qui est acté : l'enlèvement de la structure qui sera installée dans le square « Newcastle ». Suite au recensement des attentes, un cahier des charges sera proposé à des prestataires qui présenteront leurs propositions au groupe de travail.
Les parents d'élèves ont également rappelé qu'ils sont à même de donner leurs avis concernant l'intérêt des jeux voire leur esthétique lors des différentes réunions. Cependant, leur avis sur les seuls points précités n'a pas pour effet de valider une structure qui ne serait pas adaptée en termes de sécurité. La vérification des données de sécurité et d'adaptation aux publics utilisant la structure de jeux relève de la seule compétence des services municipaux.

- Manque de jeux dans la cour du haut et pas d'accès au terrain sportif,
→L'accès au plateau sportif est autorisé sauf exceptions.
Des malles de matériel de jeux sont disponibles dans les cours

2° Restaurant scolaire :

- Certains enfants ont réclamé pour avoir plus à manger à un agent de service qui n'est jamais revenu les voir. Ils ont demandé à un autre agent de service qui leur a répondu que c'était trop tard. Leurs parents trouvent cela inadmissible.
→ La situation décrite n'est effectivement pas normale. Mais hors contexte c'est compliqué de répondre précisément sans connaître les circonstances. Il ne faut pas hésiter à revenir tout de suite vers M. RUBAUD (02 99 77 41 00) lorsque cela se produit.
Proposition de Mme GESLIN : un enfant pourrait être responsable du service ?
Cela peut être envisagé mais il faut prendre en considération que le temps et les organisations (protocole et sécurité) sont très contraints.

- Retour sur le manque de temps à table notamment pour les CP et sur le bruit à la cantine, remarques sur le rapport qualité /prix du repas, repas pas toujours suffisants, par ailleurs problèmes d'enfants qui se sentent lésés lors du service (car pas toujours assez pour eux, une fois que les autres se sont servis).
→ Les débuts d'années scolaires demandent traditionnellement un temps d'adaptation pour les CP car les conditions de restauration diffèrent de celles de Brocéliande (déplacements, effectifs, accès progressif à l'autonomie, …). Au fil de l'année cette impression de manque de temps s'atténue pour un très grand nombre d'enfants.

L'élaboration des menus est soumise à une règlementation, qui régit les grammages, la part du bio et des menus végétariens. Ils font également l'objet d'une validation par une diététicienne.
Les temps d'échanges entre les équipes des services « restauration et animation » ont pour objectif de définir des approches communes, des modalités d'interventions adaptées auprès des enfants ou de régulations des écarts de comportements. Cette question sera donc abordée lors de la prochaine réunion.

- Question sur la mise en place de menu sans porc :
→ La commune n'entend revenir sur ce point.

Les parents d'élèves la remercient vivement Manuella pour ses animations.

3° Temps périscolaire :

- Manque d'activité depuis la reprise post covid, tant au niveau du périscolaire que de l'accueil de loisir (mercredi ou vacances),
→ Les protocoles et les contraintes sanitaires sont toujours existants et continuent d'influencer les modalités d'accueil.
Toutefois des animations sont proposées régulièrement lors des différents temps.
L'attente d'activités formulée par certains parents sera abordée avec l'équipe d'animation.

- Absence de port du masque parfois du personnel périscolaire relevée par des parents,
→ Si cela est arrivé de manière exceptionnelle, ne pas hésiter à en faire part à la personne concernée.

- Petite cour de récréation pour un groupe au périscolaire,
→ La mise en place et le respect au plus près des protocoles impliquent des adaptations, souvent contraignantes également pour les équipes d'encadrement. Les enfants se sont malgré tout bien appropriés cet espace.

- L'existence des groupes entraine que des CE1 seront séparés de leurs copains toute l'année – Cela est mal vécu par ces enfants notamment sur les temps périscolaires ou centres de loisirs.
→ Même si cette situation pourrait générer une difficulté pour certains enfants, par soucis de cohérence, il n'est pas possible de modifier cette organisation.

- Demande d'ouverture du périscolaire à 7h ou 7h15 afin d'être à l'heure au travail dans Rennes,
→ Demandes très isolées. Les parents ont cependant ajouté qu'avec les problèmes de circulation rencontrées pour entrer dans Rennes, cette demande allait certainement devenir moins isolée.

4° Sécurité et respect du code de la route :

- Le muret de la maison vendue qui longe l'accès au périscolaire est-il suffisamment sécurisé car il semble en mauvais état ?
→ Bien que vétuste il ne représente pas une source de danger

- Les 3 éclairages extérieurs permettant l'accès au périscolaire sont grillés, ce n'est pas sécurisant et il est difficile de voir le sol qui est irrégulier par moment (heureusement que la lumière du couloir intérieur du périscolaire est allumé, cela permet de voir un peu).
→ C'est en cours. Intervention effectuée

- Certains parent d'élèves pressés se garent dans la rue (à sens unique) à contresens, pour aller déposer leurs enfants, quelles mesures sont prises afin que le code de la route soit respecté et que les enfants soient réellement en sécurité (les collégiens qui passent dans la rue et les élèves de primaires cm1/cm2 qui vont seuls à l'école).

- Sécurisation des abords des entrées (place de l'auditoire et impasse Fénidan entre autre) : Des voitures qui déposent leurs enfants en se garant sur les trottoirs ou la piste cyclable, mettent en danger enfants et parents.

- La remontée du sens interdit côté auditoire est également dangereux (vitesse excessive pour sortir au plus vite de la zone interdite).

- Y aurait-il une possibilité de pérenniser l'interdiction de stationnement le long de l'école (rue chatel), les barrières étant régulièrement déplacées/enlevées voir renversées pour se garer malgré tout).

- Globalement, n'y aurait-il pas une réflexion à avoir sur la création d'un périmètre protégé aux abords de l'école lors des entrées/sorties ? (Barrières, déviation du trafic momentané
- Serait-il possible d'avoir une place handicapée pour les véhicules à l'entrée de CP ?

→ M. BONIN explique que tout ce qui a été mis en évidence par les parents élus est à prendre en considération et devra faire l'objet d'une réflexion globale. IL déplore que la voierie ne soit plus de la responsabilité communale.

- Serait-il possible de décaler les horaires de sortie des 2 écoles car difficultés à récupérer 2 enfants aux mêmes heures. Ou fermeture de l'Auditoire à 16h45?
→ La communication diffusée en début d'année scolaire à l'ensemble des parents précisait la possibilité donnée aux enfants de patienter jusqu'à 16h45 devant les salles périscolaires, afin que leurs parents puissent les récupérer. Après cet horaire, ils sont pris en charge par l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire.